

P.V du 19 septembre 2022

9h30 – 12h00

La Marlagne (Wépion)

Chemin des Marronniers 26, 5100 Namur

## Chantier 8 : « Evaluation »

Séance 1 : stabilisation de la définition du problème à résoudre et des options d'actions possibles à discuter. Détermination des personnes à inviter à la séance 2.

**Co-Présidents** : Jean BLAIRON et Philippon TOUSSAINT

### Ordre du jour :

1. présentation des modalités de travail (9h40 – 9h55) - Jean BLAIRON .....2
2. Contexte institutionnel de l'atelier – l'évaluation en FWB (9h55 - 10h05) - Pedro FERREIRA MARUM.....3
3. Questions-réponses sur le processus de travail (10h05 – 10h15) .....4
4. Cadrage de la question (distinction évaluation et contrôle ; évaluation et légitimité) et présentation des 5 objets de travail (10h15 – 10h35) - Philippon TOUSSAINT .....5
5. Travail en 5 sous-groupes (10h35 – 11h10) .....8
6. Restitution des travaux (11h10 – 11h40) .....9
7. Philippon : détermination des personnes à inviter, rappel des dates (11h40 – 11h50) – Philippon TOUSSAINT .....13
8. Rapide débriefing de la séance (11h50 – 12h00) .....14
9. Calendrier de réunions du chantiers 8 .....14

**Présents :**

---

Edwige Barthélémy (SDJ Hainaut)	Johanne Wyns (Sdj namur)
Helène Nambrini (AMO Transit)	Gaelle Debay (AMO Aprège)
Elodie Poncelet (AMO Inter-actions)	Félix Giele (AMO Inser'actions)
Carole Fastré (AMO Arkadas)	Virginie Brunet (AMO Aмоса)
Arnaud Kellens (SP Huy)	Valérie Guadagnano (SP Liège)
Marc Lagneaux (AMO Basse-Sambre)	Josselin Jamet (AMO Samarcande)
Yves Kayaert (AMO Itinéraires)	Léa Poucet (AMO Droit des Jeunes)
Assetou Elabo (AMO Atouts Jeunes)	Pedro Ferreira (Directeur général adjoint SP)
Emilie Paulet (AMO Passages)	Thérèse Goffart (Inspection pédagogique)
Samuel Desmedt (Directeur Service général de la prévention)	Carine Dubois (SP Hainaut)
Hélène Eyyen (AMO Dynamo Bruxelles)	Anaïs Damone (AMO J4)

**Excusés :**

---

Brahim El Mabtoul (AMO Comète)  
Claire Baland (AMO AJMO)

**Absents :**

---

Barbara Flandroit (Ceform)

**Invités :**

---

/

La réunion est ouverte à 9h30 - La réunion est présidée par Jean BLAIRON (RTA) et Philippon TOUSSAINT (Chargé de prévention de Bruxelles)

## 1. PRESENTATION DES MODALITES DE TRAVAIL (9H40 - 9H55) - JEAN BLAIRON

---

Pour rappel, le processus des Assises de la Prévention a prévu 3 phases.

En 2021-2022, il s'agit d'identifier, de problématiser et d'adopter les thématiques à investiguer collectivement pour favoriser d'une part les actions et d'autre part les relations entre les acteurs de la prévention.

Cette étape s'est cristallisée l'après-midi du 13 mai où des propositions de chantiers ont été élaborées collectivement. Aucune thématique n'a été exclue. Elles se sont rassemblées en 8 chantiers.

Toutes les suggestions ont été retenues et le comité de pilotage les a regroupées en 8 chantiers.

Le chantier 8 est un sujet qui a émergé lors de la journée de lancement.

La deuxième phase démarre le 19 septembre avec la mise en route des chantiers qui se tiendront jusque fin janvier 2023 ; nous en décrivons les étapes ci-dessous. Les résultats produits seront communiqués et mis en débat dans une journée en février 2023. Enfin, un rapport final sera élaboré, articulant et mettant en perspective les résultats produits et les recommandations qui en découlent. Ce rapport sera remis à Madame la Ministre en novembre 2023 pour nourrir les réflexions pré-électorales. Nous sommes dans la phase 2, l'idée de faire des chantiers dans cette phase a été inspirée par ce qu'on avait fait en 94-95 lors des fameuses assises de l'AJ dont l'un des chantiers était dédié à l'évaluation duquel trois recommandations avaient été suivies :

- mieux distinguer évaluation et contrôle, notamment pour distinguer le travail en SAJ et en SPJ (avec la production d'un livre avec le SPJ de Liège « contrainte sous contrôle »).
- créer un observatoire (devenu l'OEJAJ)
- mieux utiliser les rapports des services pour installer une culture de l'évaluation (recommandation mise en œuvre à propos de la prévention, « que disent les AMO de la prévention dans leurs rapports d'activités ? » - recherche-action de RTA, c'est l'origine de l'avis n°50)

Les précédentes assises étaient assez productives, aujourd'hui on cherchera à poursuivre dans cette lignée. Sur base des expériences et des pratiques, nous sommes invités à identifier des modalités pour mieux mettre en œuvre le Livre I et le cas échéant faire des recommandations.

Les dates des 5 séances de travail ont été communiquées (cf. fin du document). Aujourd'hui, il s'agit de préfigurer le menu du chantier 8. La deuxième séance sera l'occasion d'inviter une ou deux personnes extérieures pour avoir un autre point de vue et arrêter définitivement

l'élaboration du menu. Les séances 3 et 4 serviront à coconstruire et aboutir à une conclusion. La 5<sup>ème</sup> séance permettra d'établir des recommandations.

Un état des lieux a été fait sur tout ce qui était sur la table depuis le début du processus en matière d'évaluation (contributions, idées, interviews, prises de parole de la journée du 13, etc.), présenté par Philippon (cf. ci-dessous).

Pour des modalités pratiques, des groupes de travail ont été réfléchis en avance. Le PV sera rédigé et approuvé lors de la séance suivante. Il sera ensuite mis à disposition de tous sur le site des assises de la prévention : <https://www.assisesdelaprevention.be/>

Nous souhaitons assurer la plus grande diffusion mais aussi la plus grande transparence concernant les travaux. Cela permettrait à d'autres chantiers qui juxtaposeraient la thématique de l'évaluation de s'en inspirer.

## 2. CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'ATELIER – L'ÉVALUATION EN FWB (9H55 – 10H05) – PEDRO FERREIRA MARUM

---

Pedro FERREIRA MARUM, DGA Prévention, intervient quant à sa posture dans l'Administration et dans la gestion des politiques publiques et des recommandations à Madame la Ministre, au gouvernement, l'Administratrice générale, le Secrétaire général, l'inspecteur des finances et consort.

Vient ainsi régulièrement la question de la justification des moyens aux Politiques et aux Administrations, ce qu'on ne décèle pas toujours puisqu'il s'agit d'un univers à part entière. Comment prendre les devants et préparer le terrain (notamment avec la septième réforme de l'Etat), en proposant des solutions et une vision différentes ? Deux options s'offrent : répondre dans l'urgence lorsque les questions se poseront avec ce qui a été décidé ou donner des indications et signaux sur l'orientation de la réforme.

Discutée régulièrement avec les Chargés de prévention, le DGA Prévention prépare une note pour simplifier la vie des citoyens et des collaborateurs institutionnels (les services et les travailleurs). Au fur et à mesure des années et des réformes, les choses deviennent plus compliquées avec une séparation et une régionalisation progressive. Cette séparation et ce processus apportent-ils une meilleure qualité de service et de moyen pour les services ? Sa position et son message seront de ne pas compliquer la tâche de chacun (recherche d'aides pour les citoyens, de subsides pour les services, etc.). Les familles, le jeune et les familiers doivent rester au centre, l'ensemble des dispositifs structurels et administratifs doit travailler autour.

Ce type de demande doit être alimenté et argumenté par des éléments d'évaluations de politique publique. En somme, comment produire des effets avec les moyens octroyés.

Actuellement, l'Administration travaille avec un budget base zéro. Cette technique budgétaire questionne chaque allocation de ressources et chaque dépense en demandant

une justification de chacune d'entre elles. Tôt ou tard, cette logique s'appliquera et sera demandée individuellement aux structures.

L'objectif est alors entre nous de pouvoir définir intelligemment des indicateurs de mesure des effets que nous menons. N'attendons pas qu'on nous le demande et prenons les devants. Il ne s'agit pas pour une AMO de compter le nombre de jeunes, mais de démontrer un effet sur le territoire d'actions en mettant en évidence des corrélations (et non-causalité).

### 3. QUESTIONS-REPNSES SUR LE PROCESSUS DE TRAVAIL (10H05 – 10H15)

---

Jean BLAIRON remercie Pedro FERREIRA MARUM pour son intervention et rappelle qu'il s'agit du sens du chantier : défendre notre autonomie en matière d'évaluation, rester sur le sens des actions, ne pas se voir imposer des cultures d'évaluation qui ne nous conviennent pas. Pour cela il faut produire ensemble. Jean BLAIRON ouvre ensuite le temps des questions et des incertitudes.

Josselin JAMET : Au terme de la séance 5, faut-il un document fini ou les travaux pourront-ils continuer ?

Jean BLAIRON : Il y aura une proposition finale de rapport de chantier qui sera proposée, amendée et validée dans une logique d'intelligence collective. Ce qui est essentiel, c'est de s'accorder sur les recommandations.

Philippon TOUSSAINT : la question importante est de savoir qui mettra en œuvre ? Les recommandations (à l'Administration, à l'inspection pédagogique, aux services agréés, aux politiques, etc.) devront être assez précises pour savoir qui devra les mettre en œuvre !

Jean BLAIRON : l'histoire prouve qu'il y a une bonne tradition de continuité dans les Gouvernements : Avant que Monsieur le Ministre LEBRUN puisse mettre en œuvre les recommandations, le gouvernement de l'époque est tombé ; Madame la Ministre ONKELINX s'est saisie du livre de recommandations remis en main propre et cela a donné les arrêtés de 99 que Madame la ministre Nicole MARECHAL a continué de mettre en œuvre. La réforme de Monsieur le Ministre Rachid MADRANE, Madame la Ministre GLATIGNY a continué sa mise en œuvre. Même à cheval sur deux législatures, cela ne devrait pas être mis aux oubliettes.

Arnaud KELLENS : L'évaluation de nos actions, et là on parle d'évaluation globale dont les dispositifs. Qu'en est-il ? Peut-on donner son avis ? Qu'il ne s'agisse pas que ce soit réfléchi en haut lieu et imposé aux personnes sur le terrain. Notamment des dispositifs comme le Livre I ou nos pratiques. Si quelqu'un d'autre le fait à notre place, il n'est pas certain que cela convienne.

Jean BLAIRON renvoie cette question à l'intervention de Philippon qui suivra immédiatement après.

Edwige BARTHELEMY : Les contenus étant déjà prédéfinis par les sujets qui ont été dégagés de la journée du 13, au niveau du processus, dans le cas d'une émergence d'un contenu supplémentaire, sera-t-il possible de le rajouter ?

Jean BLAIRON : non, c'était le travail de la journée d'introduction des assises (le 13 mai 2022). Le processus était transparent et partait du terrain en permettant une participation large. Maintenant on est sur les rails décidés le 13.

Philippon : Le processus était limpide depuis le départ : Partir des observations depuis le terrain, par les agents, par les travailleurs ; regrouper en thématiques le 13 mai ; rassembler les différentes productions ; baliser de plus près. D'autres questions peuvent être travaillées par ailleurs, mais pas dans le cadre des assises. Si des éléments apparaissaient, cela pourrait apparaître dans les recommandations. Cela rejoint la remarque d'Arnaud KELLENS, on peut poser des recommandations d'ordre légistique, qui concernent le processus, qui concernent le Livre I, en termes de gestion pédagogique, méthodologique, administrative, en termes de financement, etc.

Edwige BARTHELEMY : Qu'on puisse faire mention d'un sujet qui pourrait émerger des groupes eux-mêmes.

Jean BLAIRON : Dans les consignes qui suivront, cela est prévu.

#### 4. CADRAGE DE LA QUESTION (DISTINCTION EVALUATION ET CONTROLE ; EVALUATION ET LEGITIMITE) ET PRESENTATION DES 5 OBJETS DE TRAVAIL (10H15 – 10H35) - PHILIPPON TOUSSAINT

---

Dans ce processus débouchant sur des questions de plus en plus précises et concrètes, nous avons cerné 5 questions essentielles suite aux apports du 13 mai.

- Premières questions : Quelles stratégies proactives ?  
On sait que les services préventions ont une culture et une obligation, de par l'arrêté AMO pour les services agréés, de ne pas attendre le jeune et la famille. Il faut une mise en place d'une stratégie proactive. Les stratégies proactives, les plus souvent utilisées dans les services AMO, c'est par exemple des présences et des animations dans des lieux investis par les jeunes, aller dans les festivals, les écoles, les maisons de jeunes, expliquer ses missions et ses disponibilités. Il faut essayer de se faire connaître tant en tant qu'institution que dans notre travail, en étant limpides sur qui on est et les limites des missions. Il s'agit d'une porte d'entrée importante de l'AJ. Une modalité connue est le travail social de rue, utilisée par un certain nombre d'AMO. En évaluant cette question, on évalue la manière dont le service peut se faire connaître et reconnaître. Dans une zone déterminée par l'arrêté d'agrément pour les services et dans une zone balisée par le décret pour le service prévention, comment les services sont-ils connus ? On peut être dans une logique bien différente selon qu'il s'agisse d'un milieu urbain, rural ou semi-rural. En milieu urbain, il s'agit souvent de quartier ou sous-quartier. En milieu rural il s'agit de territoires bien plus importants

géographiquement. Qu'est-il mis en place et comment mesurer cette reconnaissance ? On dit qu'une évaluation cohérente du travail social en prévention c'est d'être reconnu crédible et référent. Mais tout d'abord comment être reconnu ?

Sous-question : Comment faire part de situations individuelles qui sont résolues ? Comment évaluer son succès ou non-succès dans les accompagnements individuels et qu'est-ce qu'une situation résolue ? Dans le cas du SAJ ou du juge de la jeunesse, c'est plus perceptible. En Prévention, on continue à travailler avec des jeunes qui sont potentiellement en difficulté et qui sont vulnérables. La disponibilité est sur la durée. Pedro FEIRRERA MARUM l'a bien souligné dans son intervention, on questionne les ressources attribuées. Est rapidement évoquée l'interview interpellante d'une Juge de la Jeunesse sur la première, courant été 2022, indiquant que la Prévention et les moyens alloués par Madame la Ministre étaient intéressants pour les enfants dans dix ans, mais que cela ne servait à rien pour la génération actuelle. Il s'agirait d'une question idéologique : on y croit ou on n'y croit pas. Lorsqu'on fait de l'accompagnement individuel, cela sert-il ? Désengorge-t-on les services SAJ et le tribunal de l'AJ. Bien que ce qui nous intéresse c'est de prévenir les souffrances.

- Deuxième question : En matière d'actions éducations collectives, à quoi servent les activités collectives dans une perspective de prévention ? La culture AMO est d'augmenter les opportunités d'expérimentation et d'émancipation en travaillant sur les jeunes pour leur donner plus de capacité à être en interaction avec leur environnement, à agir sur leurs capacités propres et à pouvoir agir sur les violences qui leur sont imposées. Travailler donc le collectif, non dans une logique occupationnelle, mais dans une vision pédagogique.
- Troisième : En matière de prévention sociale, comment mettre en lumière les violences (in)visibles sur lesquels on peut agir ? La prévention sociale, dans les deux types de diagnostics sociaux (AMO et Conseil de prévention), il s'agit de faire un repérage des faits sociaux relatifs aux violences (visibles ou non) ayant lieu sur les jeunes, tout en se mettant dans une perspective d'actions (comment agir ?). Comment mettre en lumière celles sur lesquelles qu'on peut agir ?
- Quatrième : quelles sont les victoires structurelles du secteur ? Il y a de grandes victoires au niveau local, comme la création d'une Maison de Jeunes liée à une demande des jeunes et avec l'aide de l'AMO dans la mise en place. Le mosquito, dispositif de harcèlement acoustique destiné à disperser les groupes de jeunes, a été dénoncé en grande partie par le secteur et a été interdit par la Loi.
- Cinquième : comment additionner les actions entreprises par les différents acteurs de la prévention (services agréés, MADO, PEP non mandaté, AMO, services de parrainage et les conseils de prévention) ensemble pour donner une image globale d'un résultat et d'effets obtenus par le secteur de la Prévention ?

Anaïs DAMONE souhaiterait revenir sur la question deux et avoir des éclaircissements.

Philippon TOUSSAINT : Beaucoup de services AMO font des actions collectives. Quel est le sens qu'on donne à ces actions collectives ? S'émanciper, à augmenter ses capacités à agir ou uniquement de l'occupationnel ? Certaines actions collectives sont utilisées par des services AMO comme prétexte à la rencontre, important pour se faire connaître. Ce n'est pas juste des activités de consommation.

Jean BLAIRON : la réponse sera d'abord de confirmer qu'il s'agit bien d'autre chose qu'une activité de consommation. Mais aussi le cas échéant, illustrer et légitimer. Le cas échéant quantifier, le cas échéants exemplifier. Ce qui est important également c'est la variété des actions collectives, ce qui est une donnée de sens et de valeur. Notamment l'adaptation à des groupes, à des territoires. Bien expliquer le pourquoi qui détermine le comment.

Marc LAGNEAUX : pourquoi la sous-question une en est une puisqu'elle est si centrale ?

Philippon TOUSSAINT : cette sous question est essentielle car il y aura une reconnaissance du public de par le gain d'accompagnement individuel. Quand on est travailleur social en service AMO par exemple et qu'une situation individuelle est résolue, qu'elle fasse le tour du quartier auprès des jeunes, cela donne de la reconnaissance dans la zone d'action.

Yves KAYAERT : Il est important de réfléchir sur cette question. Suite à l'interview de Madame MEGANCK, il s'agit de mettre en valeur le travail effectué puisqu'il est important bien que ce soit compliqué. Il exprime son choc face aux propos tenus par la Juge.

Jean BLAIRON : Il nous appartient de montrer le sens et la valeur de ce que nous faisons, de construire et rendre cela légitime avant qu'on nous demande de faire preuve d'un retour. C'est un véritable défi, mais bon nous pouvons nous en emparer puisque les services ne sont jamais restés inactifs jusqu'ici en matière de réflexion, de sens et de valeur.

## 5. TRAVAIL EN 5 SOUS-GROUPES (10H35 – 11H10)

<b>Composition des groupes</b>	
<b>Groupe 1 : Prévention éducative individuelle</b>	<b>« offre proactive » et « dossiers résolus »</b>
Edwige Barthélémy	Service Droit des Jeunes Hainaut
Barbara Flandroit (absente)	Ceform
Helène Nambrini	AMO Transit
Elodie Poncelet	AMO Inter-actions
Carole Fastré	AMO Arkadas
<b>Groupe 2 : Prévention éducative collective</b>	<b>Augmenter les opportunités d'expérimentation et d'émancipation</b>
Arnaud Kellens	SP Huy
Marc Lagneaux	AMO Basse-Sambre
Yves Kayaert	AMO Itinéraires
Assetou Elabo	AMO Atouts Jeunes
Emilie Paulet	AMO Passages
<b>Groupe 3 : Prévention sociale</b>	<b>Mise en lumière des violences peu visibles sur lesquelles on a pu agir</b>
Samuel Desmedt	Directeur Service général de la prévention
Hélène Eggen	AMO Dynamo Bruxelles
Johanne Wyns	Sdj namur
Gaelle Debay	AMO Aprège
Félix Giele	AMO Inser'actions
<b>Groupe 4 : Prévention sociale 2</b>	<b>Les victoires structurelles de la prévention</b>
Virginie Brunet	AMO Aмоса
Valérie Guadagnano	SP Liège
Brahim El Mabtoul (excusé)	AMO Comète
Josselin Jamet	AMO Samarcande
Léa Poucet	AMO Droit des Jeunes
<b>Groupe 5 : Politique de prévention</b>	<b>La « somme » des actions et leur activation</b>
Pedro Ferreira	Directeur général adjoint SP
Thérèse Goffart	Inspection pédagogique
Carine Dubois	SP Hainaut
Claire Baland (excusée)	AMO AJMO
Anaïs Damone	AMO J4

Jean BLAIRON expose les consignes qui se déploient en trois temps :

- Partage d'expériences et de ressources par rapport à la question. Par exemple, les dossiers résolus, certaines ressources et expériences peuvent être partagées quant à ce qui est fait pour sa propre instance.
- Identification des problèmes à résoudre, des questions à faire avancer. Les composantes de la question. Déterminant du « menu ».
- Point complémentaire éventuel.

Les groupes ont été composés pour assurer une diversité géographique et à l'aune des contributions fournies.

## 6. RESTITUTION DES TRAVAUX (11H10 – 11H40)

---

Jean BLAIRON : Les retours sont consignés en prévision de la séance 2, lors de laquelle les « menus » (les programmes de travail du chantier) seront stabilisés.

### 6.1. Groupe 1 : offre proactive » et « dossiers résolus<sup>1</sup>

---

**Rapporteur : Edwige BARTHELEMI**

**En ce qui concerne la reconnaissance des services AMO :** Les AMOs mettent en œuvre une série de moyens tels que : la visibilité dans divers médias sociaux, des actions collectives, des projets spécifiques, des événements, rencontrent des réseaux de professionnels, etc. La question du « retour sur investissement » se pose, ce qui génère un paradoxe permanent : Le choix de démarches à privilégier afin de faire connaître nos AMOs, le temps considérable et chronophage que cela génère, notamment la participation à des réunions dans des réseaux divers, des animations au sein des écoles et l'effet peu mesurable de certaines actions entreprises en termes de « publicité assurée à l'AMO ». Néanmoins, si certaines de ces actions s'avèrent efficaces, elles génèrent alors un afflux de nouvelles demandes individuelles. Ce qui entraîne alors un autre paradoxe : celui de la limite des moyens -> certaines équipes manquent de renfort en personnel, d'autres, pourtant renforcées, pourraient vite se sentir surchargées, ce qui accentue la difficulté d'assurer de façon cohérente et continue ces deux pôles d'interventions qui s'avèrent pourtant indispensables en AMO, cela en tenant compte de leurs spécificités. Cette question doit être affinée.

Malgré tout, une partie du public qui s'adresse aux AMOs continue à dire que nos services ne sont pas assez connus. Cette question traverse le temps. Ne trouvera-t-elle jamais une réponse ? Attention à la démultiplication des réunions « réseau de professionnels »

---

<sup>1</sup> La rupture de style que l'on peut observer dans la restitution ci-dessous est due au fait que le sous- groupe a souhaité revenir sur son exposé et a fourni a posteriori une reconstruction de celui-ci. Ce texte reconstruit n'a pas pu être soumis à l'approbation par le groupe dans son entier

soutenues par les diverses administrations (Plateformes scolaire, AAJ, Prévention, l'intersectoriel, ...); réunions auxquelles l'absence des membres extérieurs à l'aide à la jeunesse est notoire.

**Quand considère-t-on qu'une intervention est résolue positivement ?** Il nous faut distinguer les effets à court terme et les effets à long terme, que la demande adressée par le particulier trouve, ou pas, une issue positive à leur sollicitation.

En effet, ce n'est pas parce que l'AMO n'a pu résoudre la question particulière que lui adresse le jeune et/ou sa famille dans le court terme, que des effets à long terme ne sont pas perceptibles et porteurs. Ex : la capacité de la famille ou du jeune à pouvoir revenir demander de l'aide en anticipant la difficulté ; la famille ou le jeune disposent, à l'issue de cette première rencontre, de nouveaux « points d'accroche », celui de l'AMO et/ou d'autres dans la région et « peuvent tisser leurs propres repères », leur ancrage, se positionner différemment ; qu'ils se sentent outillés à identifier leurs ressources.

**Un des effets positifs de notre action : L'AMO a-t-elle pu être perçue comme un service de confiance et fiable par le jeune et/ou sa famille ? Quels sont les indicateurs qui participent à cette perception déterminante pour que ces derniers puissent s'adresser aux AMOs et demander de l'aide ?** Si l'on parle de la parole des jeunes comme indicateurs de bonne santé des services AMO, notons que de plus en plus de jeunes et de parents dont les jeunes sont en difficultés s'adressent aux AMOs et témoignent de leurs bienfaits.

L'objectif de l'action des AMOs ne s'inscrit pas dans une « logique fonctionnelle » par rapport à d'autres services (ex : désengorgement des SAJ et Tribunaux)

Les AMOs ne se reconnaissent pas dans cette définition de fonction de désengorgement d'autres services, ce n'est pas leur raison d'être. Notre objectif étant de diminuer les souffrances et d'éviter la désaffiliation.

Carole FASTRE :

L'analyse de l'origine des orientations des demandes individuelles des jeunes et des familles proposées par différents services extérieurs peut constituer un des indicateurs de l'ampleur du réseau tissé par l'AMO.

## 6.2. Groupe 2 : Augmenter les opportunités d'expérimentation et d'émancipation

---

### Rapporteur : Assetou ELABO

Les actions collectives sont considérées comme des actions de groupe qui permettent d'approfondir des questions spécifiques d'éducation soit pour une question du groupe soit pour rassembler des enfants sur les différentes attitudes vis-à-vis de la question générale et d'approfondir l'accompagnement des enfants dans le cadre de l'action collective.

Comment évaluer l'efficacité ? Différentes manières de le faire : tout d'abord, on fixe les objectifs avec les participants. On met un processus en place qui permet d'avancer, on met en place un processus final de rétroaction sur le parcours. L'AMO Basse-Sambre travaille également sur la perception de soi (estime de soi, confiance, identité, etc.).

On peut également s'appuyer sur des success-stories, sur les témoignages, les rapports avec des évaluations qualitatives et quantitatives. On s'appuie également sur le diagnostic

social qui est le postulat de base. Mais que deviennent-ils ? Sont-ils lus et de quelles manières ?

Doit-on proposer un canevas commun d'évaluation ou une boîte à outils relativement commune ? C'est une vraie question. Cela rendrait plus visible la réalité du travail des AMO et de leurs réussites. Une parole n'est pas une autre et n'est pas pondérée de la même manière.

Yves KAYAERT : si canevas, les services devraient y travailler. D'autant qu'il existe des spécificités (canevas modifiable et adapté).

Marc LAGNEAUX : l'utilisation des espaces des paroles, comment doit être modélisée la question de l'utilisation de la prise de parole dans une action ? On peut également explorer les théories comportementalistes pour avoir des indicateurs permettant de pouvoir témoigner de l'évolution du jeune.

### 6.3. Groupe 3 : Mise en lumière des violences peu visibles sur lesquelles on a pu agir

---

#### **Rapporteur : Hélène EGGEN**

Les récits de vie et les recherches-actions fonctionnent bien. Les diagnostics sociaux AMO aussi, pour le service il fonctionne et a tout son sens, mais à qui est-il adressé ? Qui le lit ? Qui l'entend ?

Bonnes pratiques : les alliances qui fonctionnent bien, les « bons communicateurs », qui sont déjà légitimes dans certains secteurs. On peut citer le RWLP ou le DGDE qui permettent d'être entendu dans l'opinion publique. Certains groupes d'interpellation, les cartes blanches, les médias. Au niveau des ressources et des bonnes pratiques : Aller en justice (évidemment dans la pratique des sdj) donne de la visibilité sur différentes thématiques.

Dans le menu, on veut revenir sur l'essentiel, les petites victoires, les petits blocs de victoire qui donnent de la visibilité plutôt que de viser de grandes victoires. Un agrégat de petites victoires permet de la visibilité puis de la légitimité et ainsi devenir un acteur plus important. C'est une logique de stratégie d'actions.

La proactivité : ne pas attendre qu'on vienne vers nous, agir dans la durée, répéter jusqu'à être entendu et ne pas se disperser ou relâcher.

Concernant les récits de jeunes, il est percutant d'entendre ce qu'ils ont à dire. On doit être attentif à ne pas instrumentaliser les jeunes, ce qui apparaît parfois dans leur absence lors d'événement malgré le travail de mobilisation. Partir de leurs envies, leurs demandes et leurs vécus à eux.

Johanne WYNS : Elle évoque une recherche-action et les récits de vie, en rapportant que dans le centre du débat des jeunes se sentent trahis. Sur quelles violences agir ? Sur celles rapportées !

Samuel DESMEDI : cette question se rejoint avec le chantier « comment mettre en avant une question de prévention à l'agenda d'une politique publique ? ».

Jean BLAIRON : Absolument ! C'est le cas de plusieurs autres chantiers et c'est volontaire. Le rapport final permettra d'articuler les différents recoupements.

Johanne WYNS rappelle l'importance d'aller plus loin dans ce qu'on dénonce, au-delà du local en mettant d'autres acteurs autour de la table.

## 6.4. Groupe 4 : Les victoires structurelles de la prévention

---

### Rapporteur : Josselin JAMET

Peu optimiste quant aux grandes victoires. Par contre au niveau local, il y a des victoires relevées.

Les points au menu :

- Les échelles : locale, au niveau du quartier ou encore communale. L'échelle de l'arrondissement, division d'arrondissement voire régionale.
- Les types de changements et les acteurs sociaux liés à ces changements : changements opérants au niveau local sur la création de nouvelle structure comme les MJ, les EDD, les espaces parents-enfants. À un niveau plus général, au niveau législatif, cela est moins victorieux. Les interpellations fonctionnent ? Existent-elles ? Est-ce réalisé de la bonne manière avec les bons partenaires ?  
On peut se changer soi-même et les acteurs limitrophes, les acteurs avec qui on travaille (l'un ou l'autre CPAS, l'une ou l'autre école). Ces changements n'impliquent donc ni un arrondissement ni une région. Le changement médiatique et politique : quels sont les discours politiques modifiés sur la représentation des jeunes ?
- Les difficultés : essoufflement des équipes. Il y a peut-être un problème dans l'allocation des ressources puisqu'il y a une pression dans l'accompagnement individuel puisque les équipes sont prises dans l'urgence voire la souffrance des situations individuelles. Allouer des ressources aux projets de prévention sociale. Faudrait-il construire un espace plus solide de prévention sociale à l'intérieur des services ? Une autre difficulté est la question des compétences des services actifs dans la prévention au sens large. Les thématiques sont extrêmement complexes, n'y a-t-il pas un paradoxe entre les moyens et les missions ? Une autre difficulté est celle de la légitimité des discours AMO, reconnus dans leur travail individuel, mais pas forcément dans leur travail de prévention sociale.
- Les leviers : le changement local nourrit les changements locaux. Il ne faut pas nier l'importance des changements locaux. Il faut encore se mettre d'accord sur les types de changement. Une montée en compétence paraît possible avec l'apparition du chargé de prévention et du service attaché.

Josselin JAMET conclut sur deux questions :

- La reconnaissance au niveau du travail social individuel n'est pas déjà une victoire ?
- Le travail informel des AMO nécessite qu'on travaille toujours dans l'informel ? À quel moment l'informel devient le flou ? À quel moment le travail que les AMO fournissent doivent s'adapter à la manière de rendre compte au contexte actuel ? Le secteur est professionnalisé. Comment garder cette idée d'une relation éducative informelle tout en produisant les données nécessaires à la justification de nos actions ?

Jean BLAIRON souligne cette formulation harmonieuse : comment garder l'informel en le formalisant ex post.

## 6.5. Groupe 5 : La « somme » des actions et leur activation

### **Rapporteur : Thérèse GOFFART**

Que faire ? Réfléchir à une plateforme « offre de service » qui rassemblerait toutes les actions des acteurs de la prévention. Une plateforme extrasectorielle avec deux axes, le premier pour les professionnels et le second pour les jeunes et les familles.

Question d'accessibilité pour les seconds : les réseaux sociaux sont une solution.

Bien définir les indicateurs de prévention.

Pedro FERREIRA MARUM : important de mettre les moyens en commun et donc évaluer en commun. Des moyens d'autres administrations ou d'autres niveaux politiques peuvent être mobilisés.

## **7. PHILIPPON : DETERMINATION DES PERSONNES A INVITER, RAPPEL DES DATES (11H40 – 11H50) – PHILIPPON TOUSSAINT**

Deux personnes ressources ont été réfléchies :

Olivier VANHEE, inspecteur principal en culture en FWB et a une expertise professionnelle importante en éducation permanente dont la logique est parfaitement adaptée à la logique de l'AJ (participation, ascendante, coordonnée, etc.). Il a notamment participé à la réforme de 2018 de l'éducation permanente et à la réflexion sur l'aspect de l'évaluation. Il est par ailleurs très intéressé d'échanger et réfléchir sur ces questions.

Jacqueline FASTRES de RTA est la seconde suggestion. Elle a traité la question de la différence entre contrôle des résultats et évaluation des effets. C'est principal, comme l'a rappelé Pedro FERREIRA MARUM (supra), puisque si nous sommes attendus sur le contrôle des résultats, il est important de parler de l'évaluation des effets. Jacqueline FASTRES a notamment une connaissance et une approche importante sur le modèle de propension, qui est un modèle d'efficacité bien adapté à nos pratiques.

## 8. RAPIDE DEBRIEFING DE LA SEANCE (11H50 – 12H00)

---

Une question est posée à propos des dates des séances suivantes : peuvent-elles être modifiées ?

Jean BLAIRON : est désolé de répondre non. Les dates ont été bloquées pour des raisons de modalités pratiques en veillant à la disposition de salles gratuites et ça n'a pas été des plus facile.

Philippon TOUSSAINT : on peut également passer par quelqu'un présent en séance dans le groupe pour contribuer.

Edwige BARTHELEMY soumet l'idée d'inviter un philosophe avec une expérience de terrain pour s'interroger sur d'autres dimensions (sens de nos interventions, le sens qu'on y donne et leurs qualités) et sur des questions de société.

L'adresse mail de référence concernant les documents utiles, ainsi que les membres excusés, sera celui du service prévention de Bruxelles : [prevention-bruxelles@cfwb.be](mailto:prevention-bruxelles@cfwb.be)

## 9. CALENDRIER DE REUNIONS DU CHANTIERS 8

---

- **Vendredi 14 octobre 2022 de 9h30 à 12h30 : maison de justice de Namur**

Adresse : Boulevard Ernest Mélot 6, 5000 Namur

- **Mercredi 9 novembre 2022 de 13h30 à 16h30 : La Marlagne (Wépion).**

Comment accéder à La Marlagne : <https://lamarlagne.cfwb.be/contact/acces/>

Adresse : Chemin des Marronniers 26, 5100 Namur

- **Judi 8 décembre 2022 de 13h30 à 16h30 : Centre ADEPS La Mosane**

Adresse : Allée du Stade 3, 5100 Namur

- **Mardi 10 janvier 2023 de 13h30 à 16h30 : La Marlagne (Wépion).**

Comment accéder à La Marlagne : <https://lamarlagne.cfwb.be/contact/acces/>

Adresse : Chemin des Marronniers 26, 5100 Namur

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 12h00

Procès-verbal de réunion rédigé par Sofian AZAOUM – Agent de prévention de Bruxelles puis vérifié et complété par le Chargé de prévention de Bruxelles.